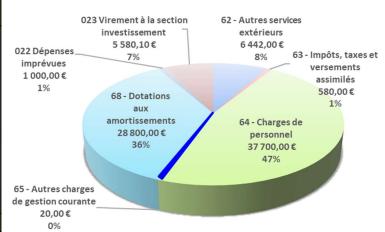
7. LE BUDGET ANNEXE SCOT 2020 du PAYS DE LA CHATRE EN BERRY

A - Section de fonctionnement - Dépenses - 80 122.10 €

Dépenses	
62 - Autres services extérieurs	6 442,00 €
63 - Impôts, taxes et versements assimilés	580,00€
64 - Charges de personnel	37 700,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	20,00€
68 - Dotations aux amortissements	28 800,00 €
022 Dépenses imprévues	1 000,00 €
023 Virement à la section investissement	5 580,10 €
Total dépenses de l'exercice	80 122,10 €

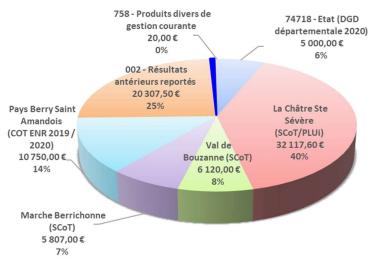


Les dépenses de fonctionnement prévues en 2020 pour le SCoT seront les suivantes :

- Chapitre 62
 - Dépenses liées aux frais de missions, aux cotisations et au remboursement des frais de fonctionnement forfaitaires de 15% du SCoT qui viendront en recette du budget principal (chapitre 70)
- Chapitre 64
 - ⇒ Dépenses liées au personnel du SCoT du Pays : effectif d'un agent contractuel, Chargé de mission SCoT/PLUi/COT ENR (100%) :
 - 50% sur le SCoT du Pays (3 CDC)
 - 25% sur le PLUi de la CDC La Châtre/Ste Sévère
 - 25% sur le COT ENR
- Chapitre 023
 - Dépenses qui viennent en recette d'investissement au compte 021 du Budget SCoT

B - Section de fonctionnement - Recettes - 80 122.10 €

Recettes		
74718 - Etat (DGD départementale 2020)	5 000,00 €	
La Châtre Ste Sévère (SCoT/PLUi)	32 117,60 €	
Val de Bouzanne (SCoT)	6 120,00 €	
Marche Berrichonne (SCoT)	5 807,00€	
Pays Berry Saint Amandois (COT ENR 2019 / 2020)	10 750,00€	
002 - Résultats antérieurs reportés	20 307,50 €	
758 - Produits divers de gestion courante	20,00€	
Total recettes de l'exercice	80 122,10 €	

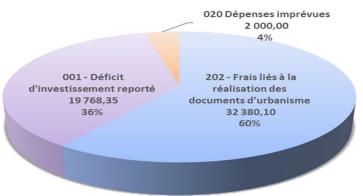


Les recettes de fonctionnement prévues en 2020 pour le SCoT proviendront :

- De l'Etat
 - ⇒ DGD 2020 : subvention sollicitée en 2020 (part départementale)
- Des collectivités membres du Syndicat (3 Communautés de Communes)
 - Participation statutaire des Communautés de Communes en 2020 :
 - Cotisation CDC Marche Berrichonne et Val de Bouzanne : 1 € par habitant pour le SCoT
 - Cotisation CDC La Châtre/Ste Sévère : 1,90 € par habitant pour le SCoT et le PLUi
- Du résultat de l'année 2019
 - Excédent de fonctionnement cumulé reporté en recette de fonctionnement du Budget SCoT 2020

C - Section d'investissement – Dépenses – 54 148.45 €



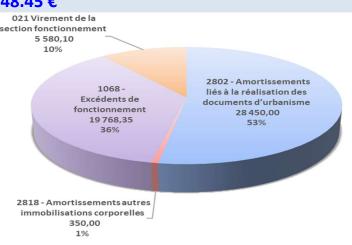


En 2020, les dépenses d'investissement du SCoT seront les suivantes :

- Dépenses liées à la fin de mission d'élaboration du SCoT (phase consultation des PPA et enquête publique, approbation du SCoT) réalisée par un groupement dont VILLE OUVERTE est le mandataire (chapitre 20)
- Déficit d'investissement 2019 du budget annexe SCoT (chapitre 001)

D - Section d'investissement - Recettes - 54 148.45 €

Recettes	
2802 - Amortissements liés à la réalisation des documents d'urbanisme	28 450,00
2818 - Amortissements autres immobilisations corporelles	350,00
1068 - Excédents de fonctionnement	19 768,35
021 Virement de la section fonctionnement	5 580,10
Total recettes de l'exercice	54 148,45



En 2020, les recettes d'investissement du SCoT proviendront :

- Chapitre 28
 - ⇒ Amortissement du SCoT et du mobilier & matériel informatique dédiés au SCoT
- Chapitre 10
 - Recette au compte 1068 pour couvrir le déficit d'investissement du budget annexe SCoT
- Chapitre 021
 - Recette d'investissement provenant d'une dépense de fonctionnement au compte 023 du Budget annexe SCoT pour équilibrer la section d'investissement